



ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG  
GRAND EST

# LETTRE ORANGE SANGUINE D'INFORMATION



## Visite de site

Vos IRP aussi partent en escapade estivale ! Rendez-vous le **22 septembre** à **Reims** pour la rentrée !

Nous serons là pour discuter avec vous alors n'hésitez pas à venir vers nous !



## Maison du don l'extension des horaires continu...

Dans le cadre de l'ambition plasma et les objectifs de **71000 plasmas** à atteindre pour **2025**, la direction va **continuer l'extension** des horaires de **soirée et des samedis** sur les maisons du don de **Troyes, Charleville-Mézières, Colmar et Mulhouse**.



La **CFDT** comprend l'importance des enjeux mais **tire la sonnette d'alarme**.

Elle met en garde la direction sur les **rythmes trop soutenus** des équipes du prélèvement des maisons du don, la **dégradation de leurs conditions de travail** (stress, manque de personnel, contraintes conciliation vie privée / vie professionnelle).

La **CFDT** va veiller à ce que toutes les équipes des maisons du don soient en nombre suffisant pour travailler dans de bonnes conditions.

Le plasma "oui" mais **PAS** à n'importe quel prix.



## Sommaire

- **Actualités régionales**

Visite des sites de Strasbourg  
Spielmann et HautePierre

- **Rappel de vos droits**

RQTH  
Rappel 1/10ème CP



ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG  
GRAND EST

# LETTRE ORANGE SANGUINE D'INFORMATION

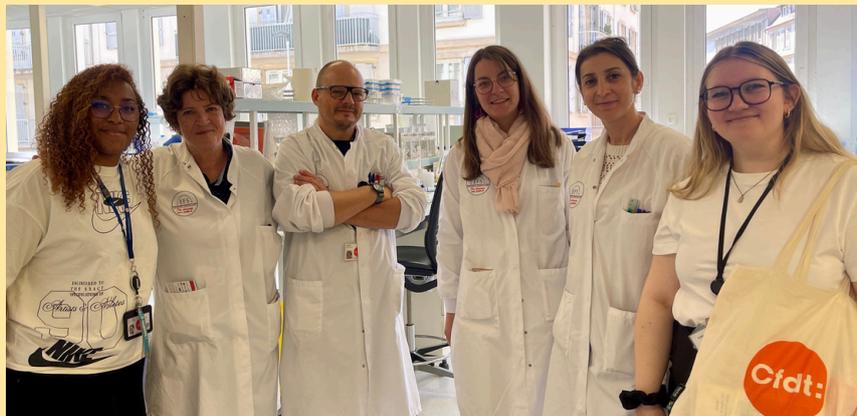


## Actualités régionales

### Visite des sites de Strasbourg Spielmann et Hautepierre

La Cfdt était présente sur les sites de Strasbourg Spielmann et Hautepierre ce jeudi 15 Mai.

Un **grand merci** pour votre accueil et les échanges que nous avons pu avoir avec vous.



Les collègues du laboratoire HLA sur le site de Spielmann !

L'équipe du site **d'Hautepierre** est épuisée, elle reste **sans réponses** de la direction des Hôpitaux universitaires de Strasbourg concernant les **nouveaux locaux**. Cela impacte négativement les conditions de travail.

Le **moral des équipes** est bas et une **pression croissante** compromet à la cohésion et à l'esprit d'équipe. Une **solution urgente** est nécessaire pour améliorer l'environnement de travail et le bien-être des salariés.



Le laboratoire IHE/DEL Hautepierre.



ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG  
GRAND EST

# LETTRÉ ORANGE SANGUINE D'INFORMATION



## Rappel de vos droits

### RQTH

La **reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé** concerne toute personne dont les possibilités à obtenir ou à conserver un emploi sont effectivement diminuées en raison d'une altération d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales ou psychiques.

Afin d'accompagner au mieux chaque salarié RQTH plusieurs outils sont disponibles à l'EFS :

#### CAP'TH

Il s'agit d'une **Cellule d'Amélioration** de la prise en charge des personnels en situation de handicap, elle peut être réunie à la demande de n'importe quel salarié en situation de handicap.

La CAP'TH interviendra également dans les situations suivantes :

- Situation de **handicap, d'invalidité ou d'incapacité de travail** connue et/ou en cours de **reconnaissance**.
- Tout salarié faisant l'objet d'une **restriction d'aptitude** ou d'une **inaptitude** à son **poste** par la **médecine du travail**.
- Lors d'une étude de **reclassement interne**, un **bilan spécifique** sera réalisé. Des propositions de **postes ouverts**, correspondant aux **projets professionnels** identifiés, seront alors faites. De plus, des **formations** adaptées aux objectifs seront mises en place, accompagnées d'un soutien pour la reprise d'activité.

#### Des mesures d'accompagnements

- **Aménagement des postes de travail** (temps de travail, télétravail si possible, aménagement des horaires, aide aux transports, matériels spécifiques, études ergonomiques...).
- **Aides matérielles** : interventions d'ergonome interne ou externe.
- **Aides organisationnelles** : réduction du temps de travail sous conditions.
- **Aménagement d'aide à la personne** : financement d'appareillages de compensation du handicap (appareillage auditif, prothèse, fauteuil roulant, outil de retranscription...).

#### Avantages acquis par la RQTH

- **1 jour de congé rémunéré par an pour sa démarche RQTH** (la demande RQTH est à renouveler car accordée pour une durée limitée de 1 à 5 ans)
- **2 jours de congés rémunérés par an** en plus des CP annuels
- En cas de **mobilité sur un poste de position inférieure**, le salarié bénéficie du **maintien de sa rémunération** fixe composée de son salaire de base et de sa prime d'expérience.

Pour rappel votre représentante RQTH à l'EFS Grand EST : **Laura BRUCKMANN**  
laura.bruckmann@efs.sante.fr





ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG  
GRAND EST

# LETTRE ORANGE SANGUINE D'INFORMATION



## Rappel 1/10 ème CP

Ce mois-ci, vous trouverez sur votre bulletin de paie une comparaison entre le 10ème et le maintien de salaire. Ci dessous, vous trouverez la méthode de calcul si vous souhaitez vérifier.

Les congés payés (pris sur l'année N-1) sont indemnisés soit aux **taux maintien**, soit au **taux 1/10 ème**, le mode de calcul le plus **avantageux** étant retenu.



### Si le taux du 1/10ème CP > aux taux de maintien

1. Calcul du taux de maintien (calculé au moment de la prise des CP)

Nombre de congés pris sur l'année 2024 = 28 jours, payés 3318 € (sur les fiches de paie de 2024), ce qui fait 118,50€/jour

2. Calcul du taux 1/10ème CP

Rémunération de référence de l'année N-2, soit 2023 = 32 537,50€ brut

Taux =  $32\ 537,50\text{€} / 10 / 25 = 130,15\ \text{€} / \text{jour}$  (25 = cadre légal annuel)

Ecart :  $130,15\text{€} - 118,5\text{€} = 11,65\text{€}$  à appliquer par jour de congés pris en 2024.

**EXEMPLE**

Soit  $11,65\text{€} \times 28\ \text{jours pris} = 326,20\text{€}$  qui seront régularisés sur la paie de Mai 2025.

### Si le taux du 1/10ème CP < aux taux de maintien

1. Calcul du taux de maintien

Nombre de congés pris sur l'année 2024 = 26 jours, payés 3528 € (sur les fiches de paie de 2024), ce qui fait 135,69€/jour

2. Calcul du taux 1/10ème CP

Rémunération de référence de l'année N-2, soit 2023 = 33 107,24€ brut

Taux =  $33\ 107,24\text{€} / 10 / 25 = 132,43\text{€} / \text{jour}$

**EXEMPLE**

$132,43\text{€} < 135,69\text{€}$ , il n'y a pas de régularisation en Mai 2025.

## Discutons !

Pour suivre nos actualités et actions, vous pouvez vous rendre sur le site [cfdt-efs.fr](http://cfdt-efs.fr) ou nous contactez directement.

**Ensemble, nous sommes plus forts !**

À très vite,  
L'équipe **CFDT Grand Est**

**Christine WALTER et  
Catherine LEGENTIL**

Déléguées syndicales régionales  
CFDT EFS Grand Est

[christine.walter67@gmail.com](mailto:christine.walter67@gmail.com)  
[catherinelegentil@laposte.net](mailto:catherinelegentil@laposte.net)



P.-S. : Conformément à notre accord, il n'est pas possible de répondre à vos questions via cette messagerie professionnelle

"Toute personne ne souhaitant plus faire partie de la liste de diffusion syndicale CFDT peut, via l'option courrier indésirable de sa boîte email, bloquer l'expéditeur."